



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## illettrisme

Question écrite n° 80123

### Texte de la question

Mme Joëlle Ceccaldi-Raynaud interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur le rôle de l'école maternelle dans la lutte contre l'illettrisme. En effet, l'école maternelle est un échelon fondamental dans la préparation des enfants à leur « métier d'élève ». Car la maternelle est l'école à part entière : créée en 1881 sous l'impulsion de Pauline Kergomard, elle devait alors assumer le passage de la famille à l'école. Elle jouait à la fois un rôle éducatif d'appropriation des premiers savoirs et un rôle de gardiennage. Mais, avec les réformes des années 1980 et les lois d'orientation de 1989 et 2005, la maternelle s'est centrée sur le développement du potentiel de l'enfant, traduit en compétences à acquérir dans différents domaines d'enseignement. Elle lui demande de quelle manière l'école maternelle pourrait davantage jouer un rôle dans la lutte contre l'illettrisme.

### Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale porte une attention toute particulière à l'école maternelle. Une nouvelle dynamique a été impulsée par la révision des programmes scolaires en juin 2008. Elle doit permettre à l'école maternelle d'assumer pleinement son rôle de lutte contre les inégalités sociales, en fixant des objectifs précis, en proposant une progression au cours des trois années de la petite à la grande section. Le ministre a réaffirmé ce rôle essentiel de l'école maternelle dans la prévention de l'illettrisme en rappelant que la prévention commence dès trois ans. La réforme de l'école primaire en 2008 a recentré les enseignements sur les apprentissages fondamentaux. L'appropriation de la langue doit être l'objectif essentiel des enseignements de l'école maternelle. Les enfants y découvrent l'écrit. Il a souligné la nécessité de susciter le goût de la lecture en travaillant tout au long de la scolarité pour que la lecture soit perçue comme un plaisir, pour que les enfants s'approprient le langage et découvrent l'écrit. Pour ceci, les priorités de l'école maternelle sont centrées sur l'apprentissage méthodique du vocabulaire, la stimulation de la mémoire grâce à l'apprentissage par coeur de textes ou de chansons. Elles visent à susciter le plaisir du texte chez les élèves par la lecture d'écrits de qualité, à aider à la concentration de l'attention en s'appuyant sur l'aide personnalisée. Dans le cadre du plan de prévention de l'illettrisme, le ministre a rencontré les IEN responsables d'un pôle départemental « école maternelle » créé en juin 2009, afin d'accompagner les enseignants dans leur travail et de leur apporter la formation nécessaire. Cette formation prend comme base le référentiel de compétences des professeurs des écoles exerçant en classes et écoles maternelles, paru en annexe de la circulaire du 17 août 2009. Des correspondants académiques ont été désignés par les recteurs pour conduire les plans académiques de prévention de l'illettrisme dans lesquels l'école maternelle prend une place particulière. Le ministre de l'éducation nationale les a réunis à Paris début septembre 2010. Des initiatives nationales comme l'espace de formation pour l'enseignement du vocabulaire ou le dictionnaire des écoliers sont autant de mesures qui soutiennent le travail des enseignants de l'école maternelle. Des partenariats, comme celui conclu avec l'association « Lire et faire lire », y contribuent également.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Joëlle Ceccaldi-Raynaud](#)

**Circonscription** : Hauts-de-Seine (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 80123

**Rubrique** : Enseignement

**Ministère interrogé** : Éducation nationale

**Ministère attributaire** : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 8 juin 2010, page 6243

**Réponse publiée le** : 5 octobre 2010, page 10887